

# Appréhender les points clés du contrat de transport routier national et international

Sans avoir besoin de connaissances juridiques, être en mesure de maîtriser les règles élémentaires qui encadrent les contrats de transport routier pour renforcer sa capacité de négociation et protéger ses intérêts ; quels sont les droits, obligations et responsabilités du transporteur et de son donneur d'ordre, comment s'articulent la convention CMR et les dispositions nationales, quelle est la portée des contrats type ?

## OBJECTIF

Maîtriser les règles élémentaires qui encadrent les contrats de transport routier

### INTERVENANT

Christian Rose  
 Directeur Environnement, Transport et Logistique – Confédération des Grossistes de France

### PUBLIC CONCERNÉ

- DG et Chef d'entreprise, Dirigeant PME, TPE
- Directeur logistique, transport
- Directions commerciales et juridiques

### PRÉ REQUIS :

Aucun prérequis n'est nécessaire pour le suivi de cette formation.

### MODALITES ET DELAI D'ACCES A LA FORMATION

Jusqu'à 24 heures avant le début du module et en fonction des places restantes

### MOYENS PÉDAGOGIQUES D'ENCADREMENT

- Présentation des notions de base et de cas concrets
- Formation format mixte interactif
- Présentation powerpoint

### SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuille d'émargement
- Questions orales
- Certificat réalisation

## DATE

**JEUDI 2 OCTOBRE 2025  
de 9h30 à 17h00**

Format mixte : présentiel / distanciel  
 CGF Campus 31 rue Saint-Augustin  
 75002 Paris

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### Introduction :

- principes généraux du droit des contrats
- cohabitation des conventions internationales et des droits nationaux
- Contrat de commission de transport, contrat de transport et contrat de location de véhicule avec conducteur

- 1) La détermination de la loi applicable au contrat de transport et au contrat de commission de transport
- 2) La formation du contrat
- 3) Les obligations respectives des parties
- 4) Le chargement et le déchargement
- 5) Les prestations annexes
- 6) La responsabilité du transporteur et les risques particuliers
- 7) L'indemnisation pour perte et avaries à la marchandise
- 8) Les dommages autres qu'à la marchandise transportée
- 9) La faute inexcusable en droit français
- 10) Les réserves et les réclamations
- 11) La prescription des actions
- 12) Les délais de paiement (+ action directe en paiement)
- 13) Le dispositif « indexation carburant »
- 14) La rupture des relations contractuelles (silence des conventions internationales, code du commerce, contrats type, jurisprudence)

### TARIFS

ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGF : 600 € HT  
 NON ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGF : 800 € HT

### INSCRIPTIONS

CGF CAMPUS – 29-31 rue Saint-Augustin – 75002 Paris  
 01 44 55 35 00 – m.zolli@cgf-grossistes.fr

**BULLETIN  
D'INSCRIPTION**

**COORDONNEES**

NOM DE L'ENTREPRISE \_\_\_\_\_

SECTEUR D'ACTIVITE \_\_\_\_\_

FEDERATION DE RATTACHEMENT \_\_\_\_\_

NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_

FONCTION \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

TELEPHONE \_\_\_\_\_ E-MAIL \_\_\_\_\_

CCN APPLIQUEE : ☐ 3044 ☐ 3100 ☐ Autre, laquelle : \_\_\_\_\_

NUMERO SIREN \_\_\_\_\_

ASSISTERA à la journée de formation : «**Appréhender les points clés du contrat de transport routier national et international**» le **jeudi 2 octobre 2025** - **format mixte / présentiel - distanciel** :

☐ en présentiel ☐ en distanciel

(Pour toute question concernant l'accessibilité de la formation aux personnes handicapées merci de se référer à la rubrique « à propos » <http://www.cgfcampus.fr/>)

Préalablement à la session de formation, merci de bien vouloir renvoyer  
**votre bulletin d'inscription accompagné du règlement correspondant ou de l'accord de prise en charge par votre OPCO :**

- soit, pour les formations sur **une journée (9h30-17h00)** Merci de cocher le montant vous concernant:

☐ **600,00 Euros HT (720,00 TTC) par formation (prix adhérent)**

ou

☐ **800,00 Euros HT (960,00 TTC) par formation (prix non adhérent)**

Quelles sont vos attentes en inscrivant votre salarié à cette formation ?

**FINANCEMENT** (MERCI DE COCHER LES CASES CI-DESSOUS VOUS CORRESPONDANT)

☐ Votre budget de formation est géré par un organisme collecteur (OPCO) :

☐ Dans l'hypothèse où il s'agit de l'OPCO AKTO le bulletin d'inscription est à renvoyer dûment renseigné, signé et comportant le tampon de la société à Mme Mezenen Zolli.

☐ Dans l'hypothèse où l'entreprise relève d'un autre OPCO que AKTO, il faut qu'elle s'assure de la prise en charge auprès de son OPCO, puis renseigne le bulletin d'inscription à renvoyer directement à Madame Mezenen Zolli.

Merci de nous indiquer les coordonnées de votre organisme de formation.

NOM DE L'ORGANISME \_\_\_\_\_

NOM DU RESPONSABLE DU DOSSIER \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

TELEPHONE \_\_\_\_\_ E-MAIL \_\_\_\_\_

**OU**

☐ Vous gérez vous-même votre budget de formation

**DATE :**

**NOM :**

**SIGNATURE :**

**TAMPON DE LA SOCIETE :**

*Toute annulation intervenant moins de 10 jours avant la date du stage entraînera la facturation à l'entreprise de 30% des frais d'inscription. Toute annulation intervenant moins de 48 heures avant la date du stage entraînera la facturation complète des frais d'inscription à l'entreprise. CGF Campus se réserve le droit d'annuler ou de reporter les stages dont l'effectif serait insuffisant.*